

Compte-Rendu Bureau Communautaire

8 Septembre 2022

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE
ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-deux, le 8 Septembre, à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à Moulins-Engilbert, sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Jean-Christophe SAVE, Antoine-Audoin MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MULOT, Serge DUCREUZOT, Pierre TISSIER-MARLOT, Marie-Claire RANVIER, Michel MARIE

Absents excusés : David BONGARD, Jean-Paul LAMBOURG

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Annick BERTRAND

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 12
- Présents : 10
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Liste des délibérations du Bureau du 8 Septembre 2022

N° 2022-BU-99 : Adoption du CR du bureau communautaire du 21 Juillet 2022.
N° 2022-BU-100 : Economie : Ecole de Production : Devis architectures
N° 2022-BU-101 : Personnel : Renouvellement de contrat Conseiller en Séjour BIT Cercy.
N° 2022-BU-102 : Personnel : Renouvellement de contrat Conseiller en Séjour BIT Châtillon.
N° 2022-BU-103 : Personnel : Renouvellement de contrat Agent de réclamation et facturation.
N° 2022-BU-104 : Personnel : Renouvellement de contrat Gardien de déchetterie
N° 2022-BU-105 : Personnel : Recrutement Gardiens de déchetterie.
N° 2022-BU-106 : Tourisme : Etude des liaisons du Canal du Nivernais.

Approbation du compte-rendu du dernier bureau communautaire

N° 2022-BU-99

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier bureau communautaire.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du bureau communautaire du 21 Juillet 2022.

Economie

Voirie - ZAE d'Alluy

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que sur la ZAE d'Alluy, un décapage du 0/30 en excès et un nivellement de surface entre le restaurant et le garage Pereira sont nécessaires afin de permettre aux eaux de ruissellement de s'écouler vers l'exutoire situé sous les arbres.

Idéalement, il existe un autre exutoire situé à droite de l'entrée du garage Pereira, mais la circulation des poids lourds risque de détériorer la pose de caniveaux.

Un devis pour le nettoyage/nivellement de la zone entre le restaurant et le garage Pereira pour évacuation des eaux de ruissellement vers l'exutoire a été transmis : 2 779.08 € TTC. Cette dépense relève du fonctionnement et non de l'investissement.

Au budget 2022, il a été prévu 5 000 € en investissement mais 0 € en fonctionnement.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider la décision modificative au budget général suivante :

- Fonctionnement :

Dépenses : 615228 + 3 000 €

Dépenses : 023 - 3 000 €

- Investissement :

Dépenses : 2152 – 3 000 €

Recettes : 021 – 3 000 €

Proposition achat domaine Sequin à Cercy La Tour

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que dans le cadre du projet de ZAE à Cercy La Tour, le porteur de projet, qui doit acheter les terrains à Nièvre Aménagement prochainement, ne souhaite pas avoir des soucis de voisinage.

Dans le même temps, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan envisage de proposer des terrains agricoles à des maraichers.

C'est pourquoi, une discussion a eu lieu entre la famille Guillodat, propriétaire du terrain jouxtant la ZAE et la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour savoir s'ils pourraient être vendeurs de leur propriété.

Plusieurs rendez-vous se sont tenus.

La SAFER et les Domaines ont été saisis pour une estimation.

SAFER : 227 000 €

Domaines : 220 000 € (+/-10 %)

Un courrier sera adressé aux propriétaires leur expliquant que si une proposition était faite, elle le serait sur la base des estimations de la SAFER et des Domaines.

Cahier des charges signalétique ZAE

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la Communauté de communes a pour projet la création de panneaux de signalétique sur les ZAE communautaires. L'objet de cette action est d'harmoniser les panneaux existants, actualiser les informations et promouvoir les terrains disponibles.

Dans ce but, la commission ECONOMIE a opérée plusieurs visites sur l'ensemble des différents sites, afin de valider l'emplacement et le contenu des futurs panneaux.

Ce travail pourra faire l'objet d'un subventionnement afin d'en réduire la charge pour la communauté de communes.

Le projet sur l'ensemble des ZAE, à savoir :

- Le BOIS DE SEIGNE – commune d'Alluy,
- Les CHAMPS ROTIS – commune de Châtillon en Bazois,
- Les PONTOTS – commune de Moulins-Engilbert,
- Les FOURNEAUX – commune de Cercy-la-Tour,
- Les GRANDS CHAMPS – commune de Fours,
- La ROUTE DE TOULON – commune de Luzy
- La ZAE en cours de création sur la commune de Vandenesse

Le cahier des charges doit être modifié sur certains points.

La commission évoquera à sa prochaine réunion le cahier des charges de la signalétique des ZAE.

Panneaux d'Alluy

Le cabinet vétérinaire demande si des lames pourraient être installées sur les panneaux directionnels de la RD978 sur lesquels sont indiqués la Zone d'activités économiques.

Considérant que l'ensemble des enseignes présentes sur la ZAE d'Alluy ne pourront être indiquées sur ces panneaux directionnels, le nombre de lames étant limitées à 4, le bureau communautaire propose au cabinet vétérinaire d'attendre l'installation du panneau sur la ZAE puisque tous les professionnels y seront indiqués.

Flocage des véhicules

Une proposition de flocage des véhicules de services est présentée. Trois stickers de 30x30cm avec le logo de la Communauté de communes seront apposés sur les véhicules de la CCBLM.

Centre de télétravail de Moulins-Engilbert : nouvelle tarification et conventionnement simplifié

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que les tarifs et documents initiaux concernant le centre de télétravail datant de 2015, la Commission Attractivité du mardi 5 juillet 2022 a proposé de simplifier certains éléments.

Pour le conventionnement : un exemple-type de convention synthétique, recto-verso est proposé. Cette simplification de la convention s'est accompagnée d'une relecture du règlement intérieur (prise en compte de mobilier supplémentaire, accès plus restreint possible aux personnes extérieures à la salle de réunion du 2^e étage, compléments concernant le forfait des photocopies, etc.). La convention simplifiée et le règlement retouché seront accessibles sur le site internet de la communauté de communes après validation.

Pour les tarifications, la simplification a été effectuée en arrondissant à la décimale supérieure les coûts TTC (comprenant le coût hors taxe, la TVA et les charges).

Grille tarifaire							
Description des locaux				mois	semaine	jour	1/2 journée
Local	Etage	nb pers	surface m ²	total TTC	Total TTC	total TTC	total TTC
Bureau 1	rdc	1	12,1	188 €	57 €	14 €	10 €
Bureau 2	rdc	1	12,7	188 €	57 €	14 €	10 €
Bureau 3	1er	1 à 2	14,9	212 €	63 €	16 €	11 €
Bureau 4	1er	1 à 2	14,9	212 €	63 €	16 €	11 €
Bureau 5	1er	1	12	212 €	63 €	16 €	11 €
Bureau 6	2nd	1 à 2	16,9	236 €	75 €	19 €	13 €
Bureau 7	2nd	1 à 2	16,7	236 €	75 €	19 €	13 €
Salle de réunion télécentre	rdc	10	15,5		320 €	78 €	54 €

Un tableau comparatif avec quelques autres espaces extérieurs de télétravail (voire dans certains cas de coworking aussi) a été effectué. Il s'avère que le centre de télétravail de Moulins-Engilbert reste dans une moyenne basse au niveau du coût de location des espaces.

Type d'espace	Collectivité / structure	location à la demi-journée	location à la journée	location à la semaine	location au mois
Centre de télétravail de Moulins-Engilbert	Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	11 €	16 €	65 €	212 €
Espace de coworking et de télétravail	Communauté de Communes Grand Autunois Morvan (35 600 hab.)	10 €	25 €	60 €	220 €
Centre de télétravail de La Ferté Macé	Commune de La Ferté Macé (61) - 5500 hab. - dépendant de Flers- 53 786 hab.	15 €	25 €	100 €	250 €
U&Co (espce de coworking et de télétravail : "tiers-lieu de travail)	Terres des Confluences Communauté de Communes (Tarn-et-Garonne - 41 400 hab.)	12,5 €	17,5 €	n.c.	n.c.
Centre de télétravail de Lormes	Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan	Non proposé	10 €	70 € excepté un bureau proposé à 60 €	230 €
A noter : moyenne effectuée pour l'intégralité des tarifs des différents bureaux privatisés, proposés pour chaque structure. Aucune des quatre structures citées ne propose de location horaire actuellement.					

Il sera proposé au conseil communautaire de valider les tarifs à appliquer pour le centre de télétravail de Moulins-Engilbert.

[Annexes : convention simplifiée et règlement intérieur retouché du centre de télétravail de Moulins-Engilbert]

Ecole de production

N° 2022-BU-100

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le maître d'œuvre a fait des propositions d'esquisse pour la tranche 1 (ateliers). Des ajustements ont été demandés.

Pour les tranches 2 et 3, il lui a été demandé de nous proposer un devis pour établir une esquisse et un estimatif pour pouvoir avancer au mieux et solliciter la DETR en 2023.

Le devis proposé est de 8 200 € HT soit 9 840 € TTC.

Rappel budget 2022 Ecole de Production : il était prévu 10 000 € TTC pour cette estimation.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve la signature de ce devis **d'architectures Olivier Rouyer d'un montant de 8 200 € HT.**

Convention FARCT

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que dans le cadre du plan de relance construit par la région Bourgogne Franche Comté pour faire suite à la crise COVID, un fonds d'avance remboursable a été mis en place « Consolidation de la trésorerie des TPE (FARCT) ».

La Région avait sollicité l'ensemble des EPCI pour qu'elles participent à hauteur de leurs moyens au financement de ce dispositif.

Une convention a été cosignée entre la Région BFC et la Communauté de communes Bazois Loire Morvan. Celle-ci mentionne que notre EPCI a du s'engager à hauteur de 1 € par habitant, soit 15 540 € au total.

A l'échelle régionale, sur les 14,2 millions d'euros engagés dans ce dispositif, seulement 2 164 500 € n'ont pas été engagé.

La quote part des financeurs sur la dotation globale était de :

- 6.04 M région BFC, soit 42,53%
- 2.76 M pour les 108 EPCI signataire, soit 19.44% (dont 0,109 % BLM)
- 5,4 M de la banque des territoires, soit 38,03%

En tenant compte de ces éléments, la CCBLM pourra bénéficier d'un remboursement de 2 368,76 € par rapport à son engagement initial.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider la convention relative au droit de reprise du **fonds d'avance remboursables** « consolidation de la trésorerie des TPE ».

Demandes de subventions

Projet de méthanisation demande de l'association Avenir

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'association Avenir a sollicité la CCBLM pour une subvention pour une étude sur les installations d'un futur méthaniseur à Moulins-Engilbert.

Le bureau communautaire du 21/07 a souhaité avoir le budget prévisionnel de cette étude avant de se prononcer sur cette demande.

Voici donc le plan de financement :

Plan de financement sur cotation phase Etude de faisabilité (hors raccordement GRT)		
Charges Etude de faisabilité	Ressources humaines	- €
	Chef de Projet - Responsable de site	- €
	Technicien d'exploitation et de maintenance	- €
	Frais de mission	2 500 €
	Juin 2022 à Novembre 2023	2 500 €
	Frais de communication	2 000 €
	comm	2 000 €
Ingénierie de base - Etude de faisabilité Methanisation	Bureau d'étude	17 424 €
		- €
		- €
TOTAL CHARGES Etude de Faisabilité		21 924 €
Financement Etude de faisabilité	Subventions	17 539,20 €
	ADEME	12 196,80 €
	Autres	5 342,40 €
	Mécénat	4 385 €
	Entreprises Locales	2 192 €
	Fonds Propres	2 192 €
Fonds Propres	2 192 €	
TOTAL FINANCEMENT Etude de Faisabilité		21 924 €

Validé le 05/04/2022

Association pour la Valorisation
EcoSocioculturelle du Nivernais
moulinier Responsable
15 Rue Oudin
58290 Moulins-Engilbert

A noter qu'un acompte a déjà été payé par l'association pour l'étude.

Il était prévu une enveloppe de 5 000 € pour les projets dit « exceptionnels » dans le DOB économie.

La commission économie et agriculture se réunira afin d'émettre un avis sur cette demande.

[Demande de subvention « Association Plein sol » - Festival du Vivant](#)

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'association "Plein Sol", basée à Chiddes, a fait une demande de subvention à la CCBLM.

Le dossier a été déposé le 8 juin dernier. Or, aucune commission agricole ne s'est tenue cet été et la manifestation a lieu le 24-25 septembre.

Concernant le budget, 4 500 € était inscrit en 2022 :

- 1 750 € attribués au comice de Moulins-Engilbert
- 250 € attribués au JA de Moulins-Engilbert
- 1 000 € attribués au comité des foires de Cercy-la-Tour

La commission avait proposé de réserver la somme restante au comité des foires de La Nucle Maulaix et au comité des foires Luzy. Or nous n'avons pas reçu de demande actuellement de la part de ces deux associations.

C'est pourquoi, l'avis de la commission a été demandé par mail pour l'attribution d'une subvention à cette association pour l'évènement "festival du vivant" à hauteur de 500 €.

Il sera proposé au conseil communautaire **d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Plein sol » pour l'organisation de son festival du vivant.**

Mme Marie-Claire RANVIER informe les membres du bureau communautaire que M. Perrin qui avait un projet de méthanisateur sur la ZAE d'Alluy, a informé la CCBLM qu'il ne se portait plus acquéreur de la parcelle.

Déchets Ménagers

Marché de mise aux normes de la déchetterie de Cercy la Tour : point sur les résultats de la consultation

Monsieur le Président explique que nous avons dû effectuer 3 consultations pour que le marché puisse être fructueux. Cependant, malgré tous nos efforts, et compte tenu de l'évolution des prix, le budget est dépassé de 24 896.20 € HT.

Numéro lot	Thématique	Coût d'objectif HT	Moins disant base	Moins disant variantes	Entreprise	Remarques
Lot 1	Maçonnerie	115 840,00 €	141 000,10 €		DUFRAIGNE	
Lot 2	VRD	57 995,00 €	73 976,10 €		GUINOT	
Lot 3	Serrurerie	47 930,00 €	46 295,00 €		BOURDONCLE	
Lot 4	Bâtiment modulaire	55 000,00 €	38 985,00 €	1 270,00 €	COFICIEL BUNGALOWS	Electricité
Lot 5	Container	12 800,00 €	12 935,00 €		AGEC	
	Total	289 565,00 €	313 191,20 €	314 461,20 €		
	Solde		- 23 626,20 €	- 24 896,20 €		

A noter que le bâtiment modulaire n'est pas conforme à la réglementation thermique 2012 (ce n'est pas une obligation faisant moins de 20 m²).

Montant prévu au budget 2022 : 300 000 € TTC

Résultat appel d'offres : 377 353,44 € TTC (hors maîtrise d'œuvre)

Il est envisageable de ne réaliser le bâtiment modulaire dans une 2^{ème} tranche en 2023.

Le bureau communautaire propose :

- de prévoir le changement du bâtiment modulaire en 2023 en retravaillant sur la performance énergétique du bâtiment
- de prévoir une décision modificative au budget déchets ménagers en diminuant les crédits prévus pour la mise en place de barrières (en ne laissant que celle de Cercy-la-Tour, les autres seront programmées en 2023) et en augmentant les crédits prévus pour ces travaux.

SGDCN : Recours gracieux

Monsieur le Président explique que suite à la parution de l'Arrêté Préfectoral ne prenant en compte qu'une partie des changements statutaires votés par le Conseil Syndical du SGDCN et la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, en l'absence de délibération de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a rédigé un recours gracieux envers le Préfet, en vue de faire annuler cet arrêté.

Or, le Préfet a rejeté ce recours gracieux.

Le bureau communautaire **propose qu'un rendez-vous** soit pris avec le Président du SGDCN puis un recours hiérarchique pourra être fait en parallèle.

Assainissement

Zone d'Activités Economique de Cercy-la-Tour

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que Nièvre Ingénierie a proposé trois solutions complémentaires pour l'assainissement de la ZAE, suite à l'abandon de l'extension du réseau d'assainissement (chiffrée en août 2021 par Nièvre Ingénierie à 260 000 € HT).

*Solution n°1 :

- mise en place d'un poste de refoulement au niveau du bassin d'orage de la ZAE et d'une canalisation de refoulement vers la parcelle n°4 de la ZAE,
- construction d'une station d'épuration du type filtre compact sur la parcelle n°4. Cette station devra être dimensionnée pour assurer le traitement des eaux usées rejetées par environ 60 employés,
- confection d'un exutoire pour rejoindre le fossé de la RD 37.

Estimation du coût des travaux : 146 400 € TTC

*Solution n°2 :

- mise en place d'un poste de refoulement au niveau du bassin d'orage de la ZAE et d'une canalisation de refoulement vers le réseau du bourg de Cercy-la-Tour.

Estimation du coût des travaux : 222 000 € TTC

*Solution n°3 :

- mise en place d'un réseau de transfert gravitaire depuis la ZAE jusqu'au niveau de la parcelle OD 665 (en face des parcelles de la ZAE),
- construction d'une station d'épuration du type filtre compact sur la parcelle OD 665. Cette station devra être dimensionnée pour assurer le traitement des eaux usées rejetées par environ 70 employés,
- confection d'un exutoire pour rejoindre le fossé existant en traversée de la parcelle OD 665.

Estimation du coût des travaux : 182 400 € TTC

Une subvention DETR a été demandée en 2020 pour le projet initial, à savoir l'extension du réseau d'assainissement, à l'époque basée sur l'estimation de Nièvre Aménagement) :

Montant de la demande : 159 600 € TTC

Subvention accordée : 30 %, soit 47 880 € TTC

Un courrier a été envoyé le 24/08 à la Préfecture afin de savoir s'il était possible de demander une dérogation à cette DETR, arrivée à échéance en juin 2022. Nous attendons la réponse de Monsieur le Préfet.

Au budget 2022, 30 000 € TTC ont été prévus pour cette opération.

Il est proposé au bureau communautaire de prendre le complément sur les 372 000 € TTC prévus pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune d'Alluy. En effet, nous n'aurons pas le temps de réaliser l'ensemble de l'opération d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2022.

Il sera proposé au conseil communautaire

- de choisir la solution n°1, les travaux sont estimés à 146 400 € TTC,
- de proposer la décision modificative au budget assainissement suivante :

dépenses d'investissement :

2315 travaux assainissement ZAE de Cercy-la-Tour + 100 000 €

2315 réhabilitation du réseau d'Alluy - 100 000 €

Etude diagnostic - réseau des systèmes d'assainissement d'Alluy et Millay

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique qu'afin de pouvoir lancer le programme de travaux prévu sur les réseaux et stations de ces deux communes, nous devons lancer le diagnostic réseau sur ces deux systèmes d'assainissement sans quoi l'Agence de l'eau ne financera pas les travaux.

Montant prévisionnel des études diagnostiques

- Alluy : 44 970 € HT
- Millay : 56 169 € HT

Il sera proposé au conseil communautaire de valider le lancement de la consultation des entreprises **pour la fin d'année 2022.**

Personnel

Recrutements

Agent d'entretien polyvalent au S2I

Monsieur le Président informe que la commission d'embauche du mardi 9 août 2022 portant sur le recrutement de 3 agents d'entretien polyvalent a statué, pour une prise de poste au 1^{er} septembre 2022, sur l'embauche de :

- 1- Monsieur JOUANNEAU Damien
- 2- Monsieur MAUDUIT François
- 3- Monsieur TAUPIN Ludovic

Renouvellements de contrats

- Conseiller en séjour BIT de Cercy la Tour (catégorie C) N° 2022-BU-101

Monsieur le Président explique que Monsieur Jean-Philippe BERLET, conseiller en séjour au BIT de Cercy la Tour va subir une opération le 16 septembre 2022 et devrait être arrêtée à la suite.

Le bureau d'accueil de Cercy la Tour fermant à la fin du mois de septembre, l'office du tourisme souhaiterait prolonger le contrat de Marie-Laure MARCEAU pour la période du 19 au 30 septembre 2022, soit 2 semaines à temps non complet représentant 26 heures par semaine.

Madame Marie-Laure MARCEAU est disponible et accepterait de prolonger son contrat ainsi.

M. Bourlon explique que s'il n'a pas le choix faute de personnel, il sera obligé de fermer certains bureaux d'informations touristiques des demi-journées.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la prolongation du contrat de Mme Marie-Laure Marceau jusqu'au 30 septembre 2022.

- Conseiller en séjour BIT de Chatillon-en-Bazois (catégorie C) N° 2022-BU-102

Monsieur le Président explique que Madame Geralda Van Emous, conseillère en séjour au Bureau d'Information Touristique de Chatillon-en-Bazois, est en contrat jusqu'au 8 octobre. Elle est intéressée pour rester et postulera lorsque nous lancerons le recrutement.

Le poste avait été modifié fin 2021 pour intégrer le développement de l'itinérance notamment pour la création de circuits VTT sur le territoire. Puis, suite au départ de Morgan Morisot, un recrutement saisonnier recentré uniquement sur les missions de conseiller en séjour a été effectué.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, **à l'unanimité,**

- approuve le lancement du recrutement pour le poste de conseiller en séjour et développement **de l'itinérance,**

- autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement.

- Agent de réclamations et de facturation : N° 2022-BU-103

Monsieur le Président explique que le contrat de travail de Madame Céline BERNARD, agent de facturation et de réclamation au grade d'adjoint administratif à temps complet prend fin le 05 octobre 2022.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de son contrat pour une durée d'un an dans les mêmes conditions à partir du 06 octobre 2022.

- Gardien de déchèterie : N° 2022-BU-104

Monsieur le Président explique que le service déchets ménagers a embauché le 1^{er} novembre 2021, Monsieur Nicolas GRAVADE, gardien de déchetterie au grade d'adjoint technique en contrat de surcroît d'activité à temps complet pour une durée de 6 mois, pour le remplacement de Monsieur Philippe DUJON en congés de maladie pour rechute d'accident de travail.

Le contrat de Monsieur Nicolas GRAVADE a ensuite été prolongé du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2022 à temps complet.

Juridiquement, il est impossible de renouveler un contrat de surcroît au-delà d'un an.

Après avoir délibéré, le **bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de Monsieur Nicolas GRAVADE sur un emploi permanent, vacant depuis le départ à la retraite de Monsieur Jean-Michel CARBONI, à temps complet à raison de 35/35^{ème} pour une durée d'un an.**

- Ambassadeur de tri et recouvrement de la REOM:

Monsieur le Président explique que Madame Bérengère BRACON a été recruté pour le poste d'ambassadeur de tri et REOM suite au départ de Pierre-Louis ROUET.

Manon ALLOIN étant en arrêt maladie, Madame Martine FRONTINI effectuera des heures par rapport à son absence. Mme Bérengère BRACON sera ambassadrice du tri à temps complet et Mme Martine FRONTINI s'occupera à mi-temps de la facturation de la REOM.

- Gardiens de déchèterie : N° 2022-BU-105

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 12 juillet a créé 3 postes de gardiens de déchetterie à 6/35^{ème} afin qu'ils travaillent en déchetterie les samedis.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, **à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à** procéder au recrutement de 3 postes à 6 h hebdomadaires.

Par ailleurs, face aux difficultés de recrutement, une annonce payante sera diffusée dans emploi public et gazette des communes pour étendre le rayonnement de notre offre d'emploi.

Habitat : dossiers PIG

Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que dans le cadre du PIG, la CCBLM abonde à hauteur de 4 % du montant des travaux plafonnés à 1 000 € /dossier, pour tout type de dossiers dans la limite du budget alloué.

Pour rappel, le budget PIG 2022 de la CCBLM est de 40.000,00 € dont :

- 10.502,16 € au titre des dossiers déposés en 2021 (et dont le paiement a dû être reporté en 2022)
- 29.497,84 € dédié aux dossiers déposés en 2022

Voici un récapitulatif des montants engagés et versés à ce jour par la CCBLM :

	Total budget alloué	Total engagé en CC	Date du CC	Reste sur l'enveloppe	Subventions versées	Reste à verser
PIG 2021	10 502,16 €	10 502,16 €	12/05/2022	- 0,00 €	1 549,29 €	8 952,88 €
PIG 2022	29 497,84 €	10 490,18 €	12/07/2022	19 007,66 €	909,51 €	9 580,67 €
Total	40 000,00 €	20 992,34 €		19 007,66 €	2 458,80 €	18 533,54 €

Il est proposé de valider 8 nouvelles demandes de subvention au titre du PIG 2022, pour un montant total de subventions de 4.825,14 €.

Après validation de ces dossiers, il restera 14.182,52 € disponibles sur l'enveloppe allouée de 40.000 €.

Ci-après le récapitulatif des nouveaux dossiers concernés :

NOM Prénom	Type dossier	Commune	Date de commission ANAH	Montant HT subvent.	Montant TTC travaux	Anah	Fart	CD58	FNAME	Caisse de retraite	ERCI (CCBLM)	Autre	Total aides
MONCHARMONT Jean	POA	BICHES	21/06/2022	5 956,11 €	7 100,43 €	2 978 €		596 €		2 000,00 €	238,24 €		5 812,24 €
ERVAS Frederique	POHM	SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	21/06/2022	4 917,84 €	5 188,32 €	2 459 €	492 €	491 €			196,71 €	1 500,00 €	5 138,71 €
YSEBAERT Jérôme	POHM	MONTIGNY-SUR-CANNE	28/06/2022	33 977,83 €	39 096,39 €	15 000 €	3 000 €	3 299 €			1 000,00 €	1 500,00 €	23 799,00 €
PELLERAY Jean Baptiste	POHM	SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	28/06/2022	26 557,25 €	28 017,90 €	13 279 €	2 656 €	2 128 €			1 000,00 €	1 500,00 €	20 563,00 €
LAPLACE ANGELIQUE	POHM	SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	21/07/2022	33 543,48 €	37 749,25 €	15 000 €	3 000 €	2 300 €	- €	- €	1 000,00 €	- €	21 300,00 €
MITSOU HANOTHEOU Georges	POHM	VILLAPOURÇON	21/07/2022	35 300,86 €	38 999,00 €	15 000 €		2 300 €			1 000,00 €	4 000,00 €	22 300,00 €
BONDOUX Maurice	POA	SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	21/07/2022	4 159,92 €	8 081,82 €	2 080 €		416 €			166,40 €		2 662,40 €
JOACHIN Anne-Marie	POA	LUZY	04/08/2022	5 594,65 €	6 279,43 €	1 958 €	- €	559 €	- €	- €	223,79 €	- €	2 740,79 €
				150 007,94 €	170 512,54 €	67 754 €	9 148 €	12 089 €	- €	2 000,00 €	4 825,14 €	8 500,00 €	104 316,14 €

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des subventions tel que proposé.

Travaux

Point financier sur le port de Châtillon en Bazois

Le projet « port de Chatillon est pratiquement finalisé. En 2022, nous avons prévus 15 000 € TTC en dépenses nouvelles. Sur l'enveloppe 2022, il reste 1 527.56 € TTC.

Voici l'état des dépenses :

	HT	TTC
enveloppe 2022 =		15000
	Montant HT consommé 2022	Montant TTC consommé 2022
avenant Merlot	2 433,76 €	2 920,51 €
Aménagements extérieurs (dalle pour animation du port, dalle et installation jeux, mobilier)		
devis MIELLE terrassement 1	1 540,00 €	1 694,00 €
devis MIELLE terrassement 2	1 459,00 €	1 696,80 €
huguet (arbuste)	998,92 €	1 098,81 €
rack velo (manutan)	438,00 €	525,60 €
eclairage exterieur (lejault)	622,64	747,17 €
Aménagement guinguette		
Plonge (christin)	687,00 €	824,40 €
hotte (euromat)	1 469,00 €	1 762,80 €
armature hotte (gallois)	302,00 €	362,40 €
extincteur (chubb)	286,04 €	343,25 €
etagere guinguette (christin)	136,00 €	163,20 €
Panneau financeurs	30,00 €	36,00 €
devis enseigne KNAB	845,00 €	1 014,00 €
devis panneau KNAB	175,00 €	210,00 €
Coût de l'intervention au chantier d'insertion	73,5	73,50 €
total enveloppe consommée au 10/08/2022	11 422,36 €	13 472,44 €
TOTAL enveloppe restante au 10/08/2022		1 527,56 €

Or, il aurait fallu prévoir 15 000 € HT. De plus, les travaux Merlot ayant été fait en 2021, ils ne devaient pas être dépensés sur cette enveloppe.

Par ailleurs, quelques travaux supplémentaires sont à prévoir.

Enfin, l'enveloppe initiale totale du projet était de 488 943 € HT.

Aujourd'hui le budget consommé est de 483 498,74 € HT soit un budget restant de **5 444,26 € HT**.

A noter que les dernières factures éligibles à la région doivent être soldées au 18/12/2022

Le budget « Etang de la Nucle-Maulaix » pourrait le permettre (12 000 € inscrit au BP qui ne seront pas consommés).

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative correspondante.

Demandes de subventions pour l'espace vestiaire – Maison des générations

Dans le cadre du projet de création d'un espace vestiaire à la maison des générations de Chatillon en Bazois, un maître d'œuvre a été choisi. Une esquisse et un estimatif ont été réalisés.

En se basant sur l'estimatif, il est nécessaire de solliciter la CARSAT et de solliciter de nouveau le CD58 (dans le cadre du précédent contrat de territoire).

Ainsi, le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Objet	Montant	%
estimation travaux (estimation MOE)	53 173 €	DETR	20 511,90 €	30%
nettoyage façade au karcher	1 000,00 €	CD58	5 000,00 €	7%
sous total travaux	54 173 €	CARSAT	25 640,00 €	38%
Maitrise d'Œuvre	14 200,00 €	CCBLM (participation du centre social)	17 221,10 €	25%
TOTAL	68 373 €	TOTAL	68 373 €	100%

A noter que le centre social prendra en charge les travaux non subventionnés (soit 17 221,10€).

A noter que le budget 2022 prévoit :

- Dépenses : 68 520 € TTC soit 54 000 € HT
- Recettes : 16 200 € DETR ; 2 700 € CD 58 ; 35 100 € autres soit 54 000 € HT

Il sera proposé au conseil communautaire de

- valider le plan de financement tel que proposé
- solliciter la CARSAT pour un montant de 25 640 €
- solliciter le Conseil départemental pour un montant de 5 000 €.

Le permis de construire va être déposé prochainement.

Culture : Micro-Folie

Mme Annick Bertrand, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que la livraison de la microfolie mobile à Cercy-la-Tour a été effectué le 28/07/2022.

Service civique : Diego Iglesias

Contrat d'engagement volontaire, signé le 10 août à la FOL 58.

Dossier affiliation FOL 58 complet, attente facture.

Ratio 24h/semaine (annualisé) sur 10 mois.

Arrivée de Diego Iglesias le 1^{er} septembre.

Une réunion s'est tenue le 1^{er} septembre avec Mme Bertrand, déléguée culture, Mme Parmentier, Mme Coignac, Mme Guillodat, Mme Dantec pour la communes de Cercy-la-Tour.

Mme Mascarello, Mme Lagain pour la commune de Chatillon-en-Bazois. (Prochain site Microfolie)

Planning prévisionnel

Ouverture de la micro-folie, le samedi 17 septembre 2022.

Horaires : 14h30 - 17h30

Planning souhaité par les élus bénévoles.

Ouverture grand public. Entrée libre. Accès aux collections.

Le mercredi de 14h30 à 17h30.

Le vendredi de 14h30 à 17h30.

Le samedi de 14h30 à 17h30.

Fermeture le dimanche.

Autres jours de la semaine sur RDV et accueil des groupes.

La micro-folie sera fermée du 24/12 au 01/01 inclus.

Fin de la période micro-folie Cercy La Tour : 28/01 – à confirmer

Du 17/09 au 1^{er} octobre, les permanences seront tenues par :

- Mercredi : Diego Iglesias - Isabelle Dantec

- Vendredi : Diego Iglesias - Isabelle Dantec

- Samedi : Diego Iglesias - élu bénévole ou agent de développement culturel.

Communication :

Participation à l'accueil des nouveaux arrivants, secteur de Cercy-la-Tour.

Divers supports, flyers, kakemono, etc.

Création d'une adresse mail : microfolie@bazoisloiremorvan.fr

Cette adresse mail est générique, elle inclut les demandes d'informations, les réservations et la communication. (Cette adresse mail est gérée par l'agent de développement culturel et le service civique)

Propositions artistiques/événements/animations

Plusieurs pistes sont à l'étude, regroupant différentes disciplines

Le principe : fédérer le public autour de la microfolie par des événements ponctuels à destination des scolaires, centres sociaux, ehpad, tout public...

Exemples d'interventions artistiques :

Octobre :

- retro gaming par la Cie les petits détournements. Animation micro-folie : histoire du jeu vidéo à travers les œuvres. Exposition machines retro gaming : salle des associations Cercy

Période envisagée : 1 semaine scolaire. 1 semaine grand public

Novembre :

- en rapport avec le CLEA Biches - Rémilly par Josépha de Vautibault, plasticienne.

Construction d'une playlist : le portrait à travers les œuvres + coffret le portrait dans l'art (fourni par la Villette) projet d'exposition Maison Martin : Jennifer Delplanque « autoportrait » (prêt des œuvres) film vidéo présentant son travail à destination de la microfolie. Prévoir transport scolaire

Décembre :

- initiation à la MAO (musique assistée par ordinateur). Atelier ponctuel par Pierre Luzy professeur à Alain Colas à la microfolie (l'utilisation de l'écran et des tablettes de la microfolie permettent de dispenser des ateliers pour cette discipline, difficilement réalisable en cours scolaire)

Propositions La Villette :

- Micro-festival : candidature pour accueillir un micro-festival (la Villette privilégie les microfolies qui n'en ont pas encore bénéficié)

- Micro métrage : les modalités pour les micros métrages de l'année 2023 ne sont pas encore publiées.

Ludothèque : réception de 30 albums et de deux coffrets pédagogiques, première quinzaine de septembre

Fablab, initiation : Lucille Marlot (numérique) est en charge du fablab.

Au cours de sa mission de service civique, Diego Iglesias devrait bénéficier d'une formation d'appréhension des machines numériques au sein du fablab de Luzy.

M. Bourlon, Vice-Président en charge du tourisme, explique que la Commission d'appel d'offres va analyser les offres reçues dans le cadre de l'étude sur les liaisons du Canal du Nivernais.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Président à **signer l'offre économiquement la plus avantageuse, suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres.**

Action Sociale

Baux avec les Centres sociaux

M. Jean-Christophe Save, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a rencontré les 4 centres sociaux dans le cadre d'une analyse des baux existants.

Ceux-ci concernent les locaux administratifs et/ou d'activité des centres sociaux. Ils ont été signés pour la plupart avant la fusion, et disposent donc de conditions parfois un peu différentes.

Il a été proposé de retenir une version unique pour l'ensemble des centres sociaux, dans le cadre de l'harmonisation des baux existant jusqu'à présent.

Une nouvelle version serait donc opérationnelle, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette version reprendrait les conditions habituelles des baux civil de droit commun, avec la répartition des dépenses de gros entretien et de dépenses courantes, et de charges en application du décret n° 87-713 du 26 août 1987.

Le problème qui se pose est la prise en compte des changements dans les différents baux, en ce qui concerne l'incidence financière : doit elle être compensée ou pas par la Communauté de Communes.

En ce qui concerne le détail des changements, voici un résumé des incidences :

1° Maison de la petite enfance à Alluy (Centre Social de Châtillon en Bazois) :

La CCBLM assurait jusqu'à présent les petits travaux de maintenance, et des espaces verts (par le chantier d'insertion).

Le loyer actuel (750 € par mois) doit-il être diminué en proportion de ces frais ?

2° Maison des générations (accueil de jour) :

La CCBLM assurait jusqu'à présent les petits travaux de maintenance.

Le loyer actuel (300 € par mois) doit-il être diminué en proportion de ces frais ?

3° Maison des générations (accueil de loisirs) :

Le bail est signé à titre gracieux (l'ensemble a été financé par des subventions et l'apport du centre social).

4° Siège du centre social à la maison de santé de Châtillon en Bazois :

5° Centre Social de Fours :

Le Centre Social de Fours assure les dépenses d'un locataire classique (contrôles périodiques, entretien etc...).

6° Les Bagelles à Luzy :

Actuellement, les contrôles périodiques (électricité, ascenseur, chaudière) sont effectués par la CCBLM. Ils devront être pris en charge par le centre social.

La question se posera comme pour le centre social du Bazois, du loyer (actuellement de 500 € par mois), sera-t-il diminué de ces charges ou pas ?

7° La Marelle à Moulins Engilbert :

Le loyer (859.16 € /mois) n'est pas facturé, le montant vient en déduction des participations CAF.

Le loyer comprend l'entretien des espaces verts, le contrôle électrique annuel, le contrôle sécurité incendie financé aujourd'hui par la CCBLM.

La même question se pose pour les autres centres sociaux, le loyer doit-il être diminué d'autant ?

Enfin, pour tous les centres sociaux, en principe, l'indice d'actualisation des loyers doit être appliquée à tous en principe. Actuellement, le centre social de Fours l'applique, mais pas les autres centres sociaux.

L'avis du bureau communautaire est reporté à une prochaine réunion, certains éléments (prix au m², indice de révision...etc).

Harmonisation des tarifs ALSH

Pour rappel, voici les propositions de la commission validées par le bureau communautaire du 21/07

- Définition des 4 tranches de Quotient Familial suivantes : QF<450 ; 451-700; 701-1400 et 1401 et plus.
- Modifier uniquement sur le tarif journée (sans repas)
- Définir un tarif médian entre le tarif du Bazois et celui de Luzy et appliquer ce tarif médian sur l'ensemble des 4 centres sociaux.
- Proposer d'appliquer le changement des tarifs à partir du mois de janvier 2023. (Sur des tarifs prévisionnels).
- Proposer d'instaurer le même tarif pour les usagers du territoire CCBLM ou hors territoire.
- Proposer de faire une augmentation annuelle sur les tarifs (à définir).

Pour harmoniser les tarifs, nous avons présenté deux options:

Option 1 : Tarifs médians entre CS Bazois et Luzy

	Bazois TARIF Journée	Luzy Tarif journée	Tarif médian	Proposition (Tarif arrondi)
QF < 450 €	1,10 €	0	0,55 €	0,55 €
QF 451 € à 700 €	3,35 €	2	2,68 €	2,70 €
QF 701-1400	6,66 €	6	6,33 €	6,35 €
QF > 1401 €	7,42 €	8	7,71 €	7,70 €

Impact financier sur la participation des familles :

Centre social	Impact financier sur la participation des familles
Bazois	- 1 067,45 €
Luzy	642.95 €
Moulins	- 3 637,91 €
Fours	- 3 235,17 €

➤ Soit un reste à charge supplémentaire de 7 297.58 €

Option 2 : Tarifs médians entre les 4 centres sociaux

	Bazois	Luzy	Moulins	Fours	Tarif médian
	TARIF Journée	Tarif journée	Tarif journée	Tarif journée	
QF < 450 €	1,10 €	0	2,10 €	3,00 €	1,60 €
QF 451 € à 700 €	3,35 €	2	4,10 €	5,00 €	3,73 €
QF 701-1400	6,66 €	6	8,10 €	7,50 €	7,08 €
QF > 1401 €	7,42 €	8	8,30 €	9,00 €	8,15 €

Impact financier sur la participation des familles

Centre social	Impact financier sur la participation des familles
Bazois	1 108,83 €
Luzy	2 174.54 €
Moulins	- 1 446,83 €
Fours	- 1 697,62 €

➤ Soit un reste à charge supplémentaire de 138.92 €

Il est proposé de choisir l'option 1 pour plusieurs raisons :

- Proposer aux familles les plus en difficultés un tarif abordable.
- Permettre d'être plus attractif pour les familles qui veulent s'installer sur le territoire.
- Financièrement, l'option 1 est plus coûteuse pour la CCBLM mais l'enveloppe MSA 2020 inscrite en recette et dépense au budget 2022 pourra être utilisée pour amortir le surcoût.
- Chaque année, les centres sociaux ont un budget réalisé du CEJ inférieur au prévisionnel (exemple en 2019 et 2020, tableau ci-dessous)

CEJ	2019			2020		
	Prévisionnel	Réalisé	Ecart	Prévisionnel	Réalisé	Ecart
Total reste à CCBLM	399 921,00 €	342 648,97 €	- 57 272,03 €	439 532,46 €	361 346,10 €	- 78 186,36 €

Autres propositions:

- Actuellement, les centres sociaux proposent un tarif préférentiel pour l'inscription à la semaine. Il est proposé d'harmoniser le tarif préférentiel : pour 5 jours de fréquentations, une demi-journée remise (soit 4,5 jours payés)
- Il est proposé de supprimer le tarif préférentiel de fratrie puisque le tarif pour la famille baisse.
- Concernant le supplément sortie, certains centres sociaux appliquent un tarif supplémentaire à la famille. Ce point sera à harmoniser en 2023 tout comme le tarif repas.
- Enfin, le Conseil d'Administration (CA) des centres sociaux devrait également valider ce tarif, seulement, le CA du centre social de Luzy a déjà validé le principe d'augmentation.

Il sera **proposé au conseil communautaire de valider l'harmonisation des tarifs.**

Numérique : Place connectée de Limanton

Le camping de l'étang du Brazet à Panneçot (Limanton) est toujours en attente de pouvoir bénéficier de la technologie « Wifi Nièvre ».

Lors du Bureau communautaire du 21 juillet 2022, en l'absence d'informations claires de Nièvre Numérique quant aux surcoûts engendrés par le passage d'un site hot spot simple à un site hop spot complexe (aux frais de l'intercommunalité ? De la municipalité ?) : L'instance n'a pas voulu valider l'avant-projet détaillé à jour et la nouvelle proposition d'implantation du dispositif.

Le marché dans lequel le syndicat mixte était engagé pour ce projet étant clôturé depuis la tout fin du mois de juin, il est proposé à la CCBLM :

- si le chantier est urgent de prendre en charge la différence
- de monter un nouveau dossier – en espérant qu'une opération similaire puisse être reconduite – et de repousser les travaux pour l'an prochain.

En fin de saison touristique, et ce malgré l'absence de visibilité quant aux suites données au dispositif actuelle pour les collectivités : se positionner sur la deuxième option et attendre de nouvelles propositions semble être le choix le plus judicieux. Il est cependant rappelé ici que la CCBLM n'a pas été tenue au fait de la date de clôture du marché de Nièvre Numérique au moment où l'avenant à la convention a été signé par les deux parties. Avenant prévoyant une prolongation de la convention initiale jusqu'au 26/11/2024.

Ce sujet est reporté au bureau communautaire du 20 octobre.

Election d'un autre membre de bureau

La composition du bureau communautaire a été arrêtée en conseil communautaire. Il est composé de 13 membres. Or, actuellement seuls 12 élus en sont membres.

Un autre membre (sans délégation) est à élire au prochain conseil communautaire.

GEMAPI : Mise en place de la taxe

Pour la mise en place de la taxe GEMAPI, le conseil communautaire doit délibérer avant le 1^{er} octobre 2022 pour une mise en place en 2023.

Nous avons trois contrats territoriaux pour la gestion des milieux aquatiques :

Cotisation en fonctionnement en 2022 : **25 512 €**

- CT Plaine Alluviale de la Loire : 8 620,00 €

- CT de l'Aron et de la Cressonne : 16 782,00 €

- CT du Bassin Yonne-Cure-Cousin : 109,84 €

Cotisation en investissement en 2022 : **10 758,00 €**

Soit **36 270 €**

Prévision CT Aron Cressonne à partir de 2023 : 95 290 €

Total 2023 : 104 **019,84 €**

Hors digues domaniales qui seront gérées par la CCBLM à compter de 2024

Il sera proposé au prochain conseil communautaire de voter sur le principe de la mise en place de la taxe GEMAPI.

Achats de véhicules

Le dernier bureau communautaire avait mandaté le Président en vue d'acquérir deux véhicules d'occasion :

Le premier véhicule pour le service voirie : après avoir prospecté auprès des garages locaux, un véhicule Sandero récent (décembre 2018), 33 000 km, essence 75 CV est proposé à 11 017.76 € (incluant carte grise), avec en plus deux pneus neufs, garantie 6 mois, et la prise en charge de la moitié de la carte grise. Ce véhicule a été pré réservé il convient de délibérer pour le paiement.

Le deuxième véhicule pour le chantier d'insertion : un particulier de confiance a mis en garage un SKODA OCTAVIA break allongé 5 places 170 000 km diesel, pour 6 000 €, plus frais de carte grise. Le garage SIMONNEAU à St Léger des Vignes faisant l'intermédiaire.

Dates de réunion : conférence des maires

24 novembre à 18h à Charrin

Voirie

Refus DETR, Pont de moulin Neuf, Châtillon en Bazois 2022

La participation financière de la DETR étant refusée, le plan de financement initialement prévu est à reprendre et l'intervention du Fonds Collectif et Solidaire doit être adaptée.

OPERATION châtilion en bz pont de Moulin Neuf (prévisionnel)			
---	--	--	--

Dépenses (HT)			Recettes prévisionnelles		
Investissements	HT	TTC	Financement	TTC	%
Frais généraux		0,00 €	C. C. Bazois Loire Morvan (chat bz 2022)	5 280,00 €	26,19
expertise	900,00 €	1 080,00 €		0,00 €	0,00
Travaux de voirie / tablier	15 903,24 €	19 083,89 €	DETR 2022	0,00 €	0
		0,00 €	FCTVA	3 307,68 €	
		0,00 €	C. C. Bazois Loire Morvan (FCS 2022)	11 576,20 €	73,81
TOTAL	16 803,24 €	20 163,89 €		20 163,89 €	100,00

TVA	3 360,65 €		
TTC	20 163,89 €		

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour valider la modification du plan de **financement et l'intervention du Fonds Collectif et Solidaire.**

Questions diverses

Note informative - participation CCBLM au dispositif « Ville à Joie » à Ternant le vendredi 9 septembre 2022

La commune de Ternant participe aux tournées organisées par Ville à Joie cette année 2022. Cette opération ponctuelle a pour but d'amener des services (publics, de santé, etc.), des commerces et d'autres animations dans des communes qui en sont initialement dépourvues et de pouvoir les présenter à la population.

La dernière rencontre aura lieu à Ternant le vendredi 9 septembre de 17h30 à 21h. Le pôle Développement et l'office de tourisme Rives du Morvan seront présents à cette occasion. Soit plusieurs stands tenus :

- L'office de tourisme avec la présence de l'agent Nathalie POUPON,
- le stand Habitat avec quelques panneaux et de la documentation de partenaires (CAUE, ALEC 58, Parc Naturel Régional du Morvan). Présence de partenaires (SoliHA) et de l'agent de Développement Pierre RAKOTOARISON et de la référence Habitat Sabrina MONNY.
- le stand Numérique et Attractivité avec l'agent de Développement Lucille MARLOT.
A cette occasion, un courrier d'invitation a été envoyé à une quarantaine de nouveaux arrivants de Ternant et de communes alentours, dont les listings ont été fournis par les mairies.

[Annexe : maquette de présentation du dispositif « Ville à Joie »]

Boulangerie d'Alluy

Nous avons été contacté par M. Mester Daniel, qui serait intéressé par l'acquisition de la boulangerie d'Alluy. Il s'est renseigné auprès de la mairie qui la renvoyé vers nous.

Il souhaite en faire une maison d'habitation.

Il demande si la CCBLM est bel et bien vendeur, si oui, à quel prix et si cela pose problème de vendre sans reprise de l'activité.

Un courrier sera adressé à la mairie et aux gérants pour avoir leur position.

Article de presse Fleury

Délégués

AER : un représentant

SCIC Viandes du nivernais

Date de rencontre de la Sous-Préfète

Prochain bureau : visite des thermes de Saint-Honoré-les-Bains

Le secrétaire de séance,

Annick BERTRAND.